



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

retraites complémentaires

Question au Gouvernement n° 1987

Texte de la question

POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITES

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Thomas.

M. Jean-Claude Thomas. Monsieur le ministre des solidarités, de la santé et de la famille, le pouvoir d'achat de nos concitoyens est l'une des priorités du Gouvernement. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Celui-ci est résolu à satisfaire cette préoccupation principale de nos concitoyens : il agit en faveur de la maîtrise des prix, a décidé une augmentation sans précédent du SMIC, participe aux négociations en cours sur les salaires dans la fonction publique et cherche, avec le plan de cohésion sociale, à remplir les conditions d'une amélioration de l'emploi.

La question du pouvoir d'achat concerne toutes les Françaises et tous les Français, au premier rang desquels celles et ceux qui ont travaillé toute leur vie. Le Gouvernement et la majorité ont donc pris, à juste titre, l'initiative d'une réforme du système par répartition afin de sauver notre régime de retraite solidaire (*Exclamations sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains*) et de garantir à tous nos concitoyens une juste rémunération après des années de travail.

Hier, les partenaires sociaux sont parvenus, après de longues et difficiles négociations, à un accord de revalorisation des retraites complémentaires du secteur privé. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous donner des précisions sur les modalités de cet accord et nous dire s'il s'inscrit dans la volonté du Gouvernement de soutenir le pouvoir d'achat des Françaises et des Français ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre des solidarités, de la santé et de la famille. Les pensions de retraite qui dépendent du régime de base ont été revalorisées de 2 % en 2005. Il restait toutefois à revaloriser celles qui dépendent des organismes complémentaires. Des négociations ont eu lieu la semaine dernière sur ce point, et l'ensemble des partenaires sociaux se sont mis d'accord pour prendre en considération l'augmentation de l'inflation constatée en 2004, en revalorisant de 2 % les pensions de retraite concernant les organismes complémentaires. C'est une très bonne nouvelle pour les retraités de France.

M. Dominique Dord. Bravo !

M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille. Le Gouvernement se félicite de cette décision, qui maintient l'équilibre financier des régimes complémentaires tout en contribuant à augmenter le pouvoir d'achat des retraités. Ainsi, deux ans après la discussion législative sur la réforme des retraites, nous pouvons affirmer que ce gouvernement a non seulement sauvé notre système de retraites, mais aussi maintenu le pouvoir d'achat des retraités. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Thomas](#)

Circonscription : Marne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1987

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 23 mars 2005